

REFORME DU COLLEGE : PAS COMME ÇA !



C'est dans les vieux pots qu'on fait les plus mauvaises réformes !

Le projet de réforme du collège qui vient d'être présenté s'appuie sur un **bilan du collège d'aujourd'hui complètement caricatural** : *inadapté, suscitant l'ennui, peu motivant, anxigène...* mais en passant soigneusement sous silence la dégradation des taux d'encadrement depuis 10 ans.

Si l'annonce de **4000 postes** pour les collèges est une bonne nouvelle, il faut malgré tout la relativiser et **rapprocher ce chiffre des 7000 collèges** du territoire. Pas de baisse significative des effectifs à attendre, donc. D'ailleurs, pour ces postes, il faudrait déjà trouver qui mettre dessus à l'heure où les concours ne font pas le plein et où la crise de recrutement, en l'absence de toute perspective de revalorisation, s'installe durablement. Dès lors, que faire des 30 000 collégiens supplémentaires qui vont arriver chaque année dès la rentrée 2017 ?

Alors, il faut donner l'impression de faire du neuf avec du vieux... Le Ministère ressort des ersatz d'IDD dont le bilan a été désastreux, autant pour les élèves que pour les personnels.

Et il en profite pour en remettre une louche sur l'autonomie des établissements **reprenant une proposition de... 2006** sur une marge de 20 % des moyens à la disposition des (chefs) d'établissements.

La concurrence entre les établissements va pouvoir continuer de plus belle et la **rivalité pour la répartition des moyens entre les disciplines** que nous connaissons en lycée va pouvoir devenir un outil de management en collège !

Côté consultation de la profession, le Ministère fait tout pour passer en force puisque la période choisie, le mois de mai - période de vacances et de ponts - la rendra, dans les faits, bien compliquée !

Cerise sur le gâteau, le ministère annonce une mise en place en bloc de la réforme en 2016. Quatre années d'un coup !

Le Conseil supérieur de l'éducation du 10 avril sera donc déterminant.

La journée interprofessionnelle de grève et de manifestation du 9 avril à laquelle le SNES-FSU appelle prend dans ce contexte une nouvelle dimension dans la construction du rapport de force pour imposer un Second degré pour tous.

La mobilisation est urgente et nécessaire pour contrer les attaques idéologiques et désastreuses contre nos métiers !

Ce que nous voulons pour le collège :

La réussite des élèves se joue avant tout dans la classe. Bouleverser les structures n'est pas une fin en soi ni une garantie de succès. Nous voulons avant tout une **amélioration des conditions d'études pour les élèves et de travail pour les personnels**.

▸ **Des grilles nationales** garantissant les horaires disciplinaires.

▸ **La diminution des effectifs** des classes (24 élèves au plus, 20 en REP) et la possibilité d'enseignement en groupes allégés.

▸ **La possibilité de concertation** dans les services

▸ **Des programmes cohérents** qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes.

▸ **Une formation initiale et continue** des personnels leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.

▸ **Une amélioration des conditions de vie** dans les collèges : des vies scolaires renforcées et des équipes pluriprofessionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.

Ce que nous refusons :

▸ **La réduction des horaires de cours**, qui renforce les effets des inégalités sociales.

▸ **La globalisation des horaires** de plusieurs disciplines, qui importerait au collège les difficultés connues au lycée : utiliser les enseignements comme variables d'ajustement des services et mettre les disciplines en concurrence.

Cette réforme ne répond pas aux enjeux du collège, mobilisons-nous !

Signons la pétition :

Réforme du collège, HORS SUJET !

<http://petitions.snes.edu>

Le secrétariat départemental SNES-FSU 89 reste disponible pour animer des **heures d'information syndicales** dans vos établissements afin de décrypter la réforme des collèges proposée.

Contact : snes89@dijon.snes.edu

Analyse du SNES-FSU 89 de la grille horaire présentée par le ministère

	Sixième		Cinquième		Quatrième		Troisième		différence
	grille actuelle	projet	grille actuelle	projet	grille actuelle	projet	grille actuelle	projet	
	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	Horaires	
Français	4+(0,5) ou 5	5	4	4,5	4	4,5	4,5	4	0,5
Maths	4	4,5	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5	0
LV1	4	3	3	3	3	3	3	3	-1
LV2	-	-	-	2,5	3	2,5	3	2,5	1,5
Histoire-géo-EMC	3	3	3	3	3	3	3,5	3,5	0
SVT	1+(0,5)	4	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-1h
Technologie	1+(0,5)		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	EIST ?
Physique	-		1,5	1,5	1,5	1,5	2	1,5	
Arts plastiques	1	2	1	2	1	2	1	2	Globalisation
Éd. musicale	1		1		1		1		
EPS	4	4	3	3	3	3	3	3	0
IDD	-	-	2	-	2	-	-	-	-4
EPI *	-	-	-	3*	-	3*	-	3*	
Horaires non affectés	-	2,75	0,5	2,75	0,5	2,75	-	2,75	Pris sur les heures disciplinaires
Accomp. perso *	2	3*	-	1*	-	1*	-	1*	
Total	26,5 ou 27	25,5 DONT 3	25	26 DONT 4*	28	26 DONT 4*	28,5	26 DONT 4*	
Total Profs	28	28,25	25,5	28,75	28,5	28,75	28,5	28,75	
Enseignements facultatifs **									
Latin_Grec	-	-	2	1	3	2	3	2	-3
DP3	-	-	-	-	-	-	3	0	-3
LV régionale	-	-	-	1	3	2	3	2	-1

- Les enseignements artistiques sont globalisés et donc annualisés.

- En 6^{ème}, les enseignements scientifiques sont globalisés : c'est le retour de l'Enseignement Intégré de Sciences et Techniques (EIST) : Quelle organisation ? Un super prof de « sciences » ?

- La DP3** disparaît.

- Le latin et le grec**, qui avaient été « oubliés » dans la 1^{ère} version sont réintroduits mais avec une baisse horaire et sans dotation spécifique : si un établissement les propose, les moyens devront être pris sur la marge d'autonomie des établissements donc au détriment de groupes dans d'autres disciplines !

- L'accompagnement personnalisé* sera de 3 h en 6^{ème} et d'au moins 1 h dans les autres niveaux. Ces heures sont prises sur les enseignements disciplinaires et ne viennent pas en plus comme l'était l'aide personnalisée.

- En 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} apparaissent les EPI* (enseignements pratiques interdisciplinaires). Huit thèmes d'EPI seront inscrits dans les programmes et 2, au minimum, devront être mis en place par année.

Les 8 thèmes sont : développement durable ; sciences et société ; corps, santé et sécurité ; information, communication, citoyenneté ; culture et création artistiques ; monde économique et professionnel ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures régionales étrangères.

Les EPI sont également pris sur les horaires disciplinaires, ils ne seront donc pas des heures en plus comme l'étaient les IDD.

- Globalement les élèves auront moins d'heures de cours (mis à part en 5^{ème}) mais seront autant présents dans le collège. Cette baisse sera-t-elle accompagnée par une augmentation du nombre de surveillants ? On peut déjà répondre que NON ...

Qui décide ?

L'AP et les EPI étant pris sur les horaires disciplinaires, il y aura des choix à effectuer dans chaque établissement.

Il faudra également répartir les heures non affectés (2, 75 h par niveau).

Au total, l'autonomie de l'établissement représentera plus de 20 % de la dotation en heures (cela représentera, par exemple, 104 h pour un établissement qui aurait 4 classes par niveau).

C'est au conseil pédagogique qu'appartiendra ces choix.

Cela conduira, comme c'est le cas au lycée actuellement, à exacerber les rivalités entre disciplines pour l'attribution des moyens.

Cela signifie aussi que les enseignements seront différents d'un collège à l'autre. Certains feront le choix de consacrer plus de temps à l'accompagnement personnalisé (AP), d'autres aux EPI.

Des heures non affectées à chaque niveau : chouette, on va pouvoir faire des groupes ? Pas vraiment ...

Pour permettre une véritable interdisciplinarité, les EPI seront financés en partie avec les heures non affectées.

D'autres, parmi ces heures non affectées, seront utilisées pour que l'AP se fasse en effectifs réduits.

Il en restera donc très peu - voire plus du tout - pour mettre en place des groupes allégés.

Les EPI risquent de favoriser plutôt les élèves déjà autonomes et de ne pas apporter grand chose aux plus faibles, déjà pénalisés par la perte liée à l'amputation des horaires disciplinaires (puisqu'il faudra dégager du temps pour l'AP et les EPI).

La marge de manœuvre laissée aux établissements risque fort de devenir un outil de management pour les chefs d'établissement.

Quant à l'organisation du collège, avec ce projet, elle tiendra certainement de la véritable usine à gaz !